

LIGUE OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée de TENNIS



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

pour le centre de formation
Balma - La Grande Motte

LIGUE OCCITANIE - PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE DE TENNIS
5 avenue Suzanne Lenglen - 31130 BALMA
05 62 72 32 00 - ligue.occitanie@fft.fr

ligue.fft.fr/occitanie

Versez votre **Taxe d'Apprentissage** au Centre de Formation de Tennis LIGUE OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée, et vous contribuerez ainsi à **des résultats significatifs.**

NOS FORMATIONS HABILITÉES À PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, perfectionnement sportif, mention tennis (DEJEPS).
- Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, perfectionnement Sportif, mention tennis (DESJEPS).
- Titre à Finalité Professionnelle de Moniteur de Padel (TFP).

Avec la possibilité de suivre ces formations par l'apprentissage.



- Un taux de réussite de nos Centres de Formation à l'examen qui varie entre **80 et 100 %**
- Un taux d'insertion à l'emploi proche de **100 %**

VOUS PARTICIPEZ À LA **FORMATION INITIALE** DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS DE TENNIS

Ainsi, vous aiderez les jeunes :

- À se former à un métier.
- À obtenir un diplôme professionnel.
- À trouver un emploi.

Vous contribuerez aussi :

- Au développement du tennis dans la région Occitanie et limitrophe.
- À la professionnalisation des clubs de tennis et à la qualité de leurs prestations proposées.

UNE INFRASTRUCTURE **PROFESSIONNELLE**

- Une volonté : la qualité !
- Un label de la Fédération Française de Tennis et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports Occitanie.
- Des outils adaptés : 1 centre de formation avec 2 antennes à Balma et à la Grande Motte.
- Une équipe motivée de dirigeants et de formateurs.
- Un suivi individualisé pour chaque stagiaire.

NOS **AUTRES FORMATIONS**

- Certification de Qualification Professionnelle Éducateur de Tennis (CQPET).
- Accompagnement des dirigeants bénévoles.
- Formation continue des enseignants professionnels.
- Accompagnement pour la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE).



MODALITÉS DE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

La **LIGUE OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée** est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage par la liste préfectorale avec :

N° de Formation Professionnelle : **73310224631**

N° UAI : **0312901K**

Si vous choisissez de nous verser la Taxe d'Apprentissage de votre société, merci de réaliser votre versement :

- **par chèque** : à l'ordre du **CENTRE DE FORMATION - LIGUE OCCITANIE**
5, avenue Suzanne Lenglen 31130 BALMA
- **ou par virement** : N° IBAN = FR76 1313 5000 8008 1028 5761 419

VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

- Sur l'activité de notre Centre de Formation
- Sur les modalités de versement et l'utilisation de votre Taxe d'Apprentissage

N'hésitez donc pas à contacter :

Gregory LOUIS

Directeur

06 82 43 86 07

gregory.louis@fft.fr

ANNÉE CIVILE 2022

Suite à la réforme, la fraction régionale de la taxe d'apprentissage est supprimée. Elle comprend donc 2 parts :

- 1 part égale à 87% destinée au financement de l'apprentissage (ancien quota d'apprentissage). Cette part ne peut pas être perçue par notre Centre de Formation.
- 1 part égale à 13% destinée à des dépenses dédiées au financement des formations hors apprentissage (ancien hors quota). Cette part peut être perçue par notre Centre de Formation.